

Résolution présentée par la délégation d'Haïti

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Renforcement de la régulation des échanges internationaux d'armement
L'Assemblée Générale,	
Alarmée	par la circulation non contrôlée des armes, notamment les armes légères comme les fusils d'assauts, carabines, pistolets et mitraillettes légères qui alimentent la violence dans plusieurs régions, en Haïti, en République dominicaine, en Jamaïque, dans ces pays où près de 60 % des homicides sont liés aux armes à feu,
Observant	qu'en Somalie, au Yémen, en Libye et au Guatemala, où plus de 70 % des conflits armés sont alimentés par le trafic illicite d'armes, ces trafics profitent souvent de la faiblesse des contrôles frontaliers et du manque de coopération régionale entre les autorités,
Préoccupée	par les conséquences du trafic illégal d'armes sur la sécurité des populations et la stabilité des États, ainsi que par les difficultés rencontrées pour contrôler ce commerce illicite au sein des États membres de la Communauté caribéenne (CARICOM),
Consciente	que le commerce illégal d'armes favorise la violence, aggrave les conflits et freine le développement économique et social des pays affectés en renforçant les groupes armés et les réseaux criminels, en affaiblissant les institutions étatiques et en détournant les ressources publiques vers la sécurité au détriment des autres services essentiels tels que la santé, l'éducation et la protection sociale,
Décide	de mettre en place des contrôles policiers renforcés pour empêcher l'entrée illégale d'armes et d'intensifier les inspections des cargaisons dans les ports et les aéroports des pays victimes d'une prolifération d'armes illégales en circulation selon l'ONUDC ; - d'assurer le financement de cette opération par le Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies, soit par une contribution équivalente à 0,01 % du PIB de chaque pays exportateur d'armes ; - de promouvoir des campagnes d'information obligatoires dans les écoles des trente pays avec le plus d'homicides selon l'UNODC, financées par l'UNICEF à hauteur de 0,3% de son budget annuel mondial, pour sensibiliser les populations aux dangers liés aux armes illégales.